

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE:

NV/99/63

The enclosed communication, available in English and French, is transmitted to the permanent missions of the States Members of the United Nations at the request of the Permanent Representatives of Croatia and Haiti to the United Nations.

19 October 1999

* * *

La communication ci-jointe, disponible en anglais et en français, est transmise aux missions permanentes des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à la demande des Représentants permanents de la Croatie et d'Haïti auprès de l'Organisation.

19 octobre 1999

**MISSION PERMANENTE
DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI
AUPRES DES NATIONS UNIES**

**MISSION PERMANENTE
DE LA REPUBLIQUE DE CROATIE
AUPRES DES NATIONS UNIES**

New York, le 15 octobre 1999

Excellence,

Nous avons l'honneur de vous informer que le Gouvernement de la République d'Haïti et le Gouvernement de la République de Croatie ont décidé d'établir des relations diplomatiques entre leur deux pays, au niveau d'Ambassadeurs, à compter du 15 octobre 1999.

A cet égard, nous prions Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer le Communiqué ci-joint que nous avons signé au nom de nos Gouvernements respectifs, à tous les Etats Membres de l'Organisation, pour leur information.

Veuillez agréer, Excellence, les assurances de notre très haute considération.

Pour le Gouvernement
de la République d'Haïti



Pierre Lelong
Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire
Représentant Permanent
auprès des Nations Unies

Pour le Gouvernement
de la République de Croatie



Ivan Šimonović
Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire
Représentant Permanent
auprès des Nations Unies

S.E.M. Kofi ANNAN
Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies

**JOINT COMMUNIQUE
ON THE ESTABLISHMENT OF DIPLOMATIC RELATIONS
BETWEEN
THE REPUBLIC OF HAITI
AND
THE REPUBLIC OF CROATIA**

The Government of the Republic of Haiti and the Government of the Republic of Croatia,

Guided by the principles of the Charter of the United Nations and desirous to promote a spirit of mutual understanding and the relations of friendship and cooperation between the peoples of the two countries;

Have decided to establish diplomatic relations at the ambassadorial level, as of the date of signing of this Joint Communiqué, in accordance with the provisions of the Vienna Convention on Diplomatic relations of 18 April 1961.

In witness whereof, the undersigned, duly authorized by their respective Governments, have signed this Joint Communiqué in duplicate, each in French, Croatian and English languages, all texts being equally authentic.

Done in the City of New York, on 15 October 1999.

On behalf of the Government
of the Republic of Haiti



Pierre Lelong
Ambassador Extraordinary
And Plenipotentiary, Permanent
Representative of the Republic
Of Haiti to the United Nations

On behalf of the Government
of the Republic of Croatia



Ivan Šimonović
Ambassador Extraordinary
and Plenipotentiary, Permanent
Representative of the Republic
of Croatia to the United Nations

COMMUNIQUE CONJOINT
SUR L'ETABLISSEMENT DES RELATIONS DIPLOMATIQUES
ENTRE
LA REPUBLIQUE D'HAITI
ET
LA REPUBLIQUE DE CROATIE

Le Gouvernement de la République d'Haïti et le Gouvernement de la République de Croatie,

Guidés par les principes de la Charte des Nations Unies et désireux de promouvoir un esprit d'entente mutuelle et des relations d'amitié et de coopération entre les peuples des deux pays ;

Ont décidé d'établir des relations diplomatiques au niveau d'Ambassadeurs, à compter de la date de la signature de ce présent Communiqué Conjoint, conformément aux dispositions de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires ci-dessous ont signé le présent Communiqué Conjoint en double exemplaire, chacun en langues française, croate et anglaise, les trois textes ayant la même authenticité.

Fait à New York, le 15 octobre 1999.

Pour le Gouvernement
de la République d'Haïti



Pierre Lelong
Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire, Représentant
Permanent de la République
d'Haïti auprès des Nations Unies

Pour le Gouvernement
de la République de Croatie



Ivan Šimonović
Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire, Représentant
Permanent de la République
de Croatie auprès des Nations
Unies